



DISTRICT GARD LOZERE

34 rue Séguier 30000 Nîmes

COMMISSION TERRITORIALE D'EVALUATION

PROCES VERBAL N° 1

Réunion du :	Vendredi 12 juin 2026
À :	09h00 Présentiel
Présidence :	Monsieur Patrick CHAMP,
Présents :	Madame Claire MANTOUX Messieurs, Mohamed TSOURI, Stephane BROCCQ, Frederic ALCARAZ, Lionel ROCHETTE
Absent (e) excusé(e) :	

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires ou d'îtes de procédures, sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District Gard-Lozère (secretariat@gard-lozere.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision dans les conditions de forme prévues à l'Art.3.4.1 du règlement disciplinaire de la F.F.F.

Par exception, relèvent de la compétence de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr), les sanctions prononcées à l'égard d'une personne physique dont le quantum est supérieur ou égal à un an de suspension ferme,

Les sanctions fermes de retrait de points, de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement, de radiation, prononcées à l'encontre d'un club

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

DOSSIERS DU JOUR

Qualification au championnat

Régional 1 Masculin U14

2026/2027

Territoire Gard-Lozère

À la suite des décisions du Comité Directeur de la Ligue de Football d'Occitanie et en application des articles 12 et 13 du Règlement des Compétitions de la Ligue, le Territoire Gard-Lozère a créé sa Commission Territoriale d'Évaluation

chargée d'analyser les candidatures des clubs postulant au championnat Régional 1 U14 ainsi qu'au championnat U14 Territoire pour la saison 2026/2027.

À cet effet, le Comité de Direction du District Gard-Lozère a désigné les membres suivants :

- Madame **Claire Mantoux**, Membre de la Commission compétition des Jeunes ;
- Monsieur **Stéphane Brocq**, Président de la Commission compétition des Jeunes ;
- Monsieur **Patrick Champ**, en sera Président et Président de la Commission Technique ;
- Monsieur **Mohamed Tsouri**, Membre Comité de direction, Président de la Commission Statuts et Règlements ;
- Monsieur **Frédéric Alcaraz**, CTD PPF, membre de la Commission Technique et Sélections ;
- Monsieur **Lionel Rochette**, CTD DAP, membre de la Commission Technique et Sélections.

La Commission s'est réunie afin d'étudier les dossiers de candidature déposés par les clubs avant la date limite fixée au **31 mai 2026**.

Au total, **18 clubs** ont déposé un dossier de candidature dans les délais impartis. Un club a également présenté un dossier pour le championnat U14 Territoire hors délai et sous forme d'entente non validée (Ent. Redessan/ 3moulins) ; sa candidature n'a donc pas été retenue.

- | | | |
|------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| 1. NÎMES OLYMPIQUE | 7. NÎMES LASALLIEN | 14. E. S. DE NÎMES |
| 2. O. ALES EN CEVENNES | 8. E. PERRIER VERGEZE | 15. AS ST PRIVAT |
| 3. S BEUCAIRE FC | 9. GAZELEC SPORTIF GARDOIS | 16. SC ST MARTIN VALGALGUES |
| 4. AVENIR FOOT LOZERE | 10. ACADEMIE UNIVERS | 17. E.S. LE GRAU DU ROI |
| 5. E.S. MARGUERITTES | 11. MAS DE MINGUE | 18. A.S. ST PAULET |
| 6. U.S. LA REGORDANE | 12. F.C. BAGNOLS PONT | |
| | 13. F.C. VAUVERT | |

Conformément au cahier des charges adopté par la Ligue de Football d'Occitanie et transmis à l'ensemble des clubs candidats, l'évaluation a été réalisée selon les critères suivants :

- Structuration du club ;
- Critères sportifs ;
- Critères éducatifs ;
- Incivilités et discipline.

À l'issue de cette évaluation, les six clubs retenus pour représenter le Territoire Gard-Lozère au championnat **Régional 1 U14** sont les suivants par ordre hiérarchique :

1. Nîmes Olympique (503313) = 92 PTS
2. Olympique D'Alès en Cévennes (503029) = 81 PTS
3. Stade Beaucairois FC (551488) = 80 PTS
4. Avenir Foot Lozère (551504) = 72 PTS
5. ES Marguerittes (514961) = 65 PTS
6. US LA Régordane. (563664) = 60 PTS

Les clubs n'ayant pas été retenus pour le championnat Régional 1 U14 feront partie de la liste des clubs postulants au championnat U14 Territoire, dont la composition définitive sera arrêtée prochainement conformément aux dispositions réglementaires applicables.

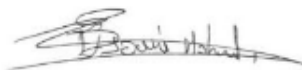
La présente proposition de classement sera transmise à la Commission Régionale de Gestion des Compétitions pour validation définitive, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le tableau complet sera communiqué lors d'un prochain PV de la Commission qui déterminera également la composition du championnat U14 TERRITOIRE Gard-Lozère.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le Président de séance.
Patrick CHAMP



Le Secrétaire de séance.
Mohamed TSOURI